

REPUBLIQUE FRANCAISE

FINISTERE

MAIRIE DE GOURLIZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres		l'an deux mille vingt et deux, le six juillet
En exercice	13	à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	10	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	11	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

1^{er} juillet 2022

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Loïc FLOCHLAY – Gwénaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE– Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT– Carole PIGEYRE

Etaient absents : Geoffrey COLIN procuration à Loïc FLOCHLAY - Moktar BENHADJ– Nathalie LAPART

Gwénaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.

2022-07-03 : Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion du Finistère.

Exposé :

En application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, il est fait obligation à toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD).

En effet, les collectivités locales recourent toujours plus aux outils informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Les applications ou fichiers utilisés recensent de nombreuses informations sur les usagers et les agents. Ces données ont de la valeur pour les pirates informatiques comme en témoignent les cyber-attaques dont sont victimes ces derniers temps de nombreuses collectivités. Le Centre de Gestion du Finistère s'est positionné dès 2018 sur cette mission en proposant un accompagnement mutualisé aux collectivités dans leur mise en conformité au RGPD pour une durée de 3 ans.

La convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion arrive à terme.

L'avenant à la convention d'adhésion proposée par le Centre de Gestion a pour objet de prolonger sa durée jusqu'au terme du mandat électif restant à courir et d'acter le règlement forfaitaire annuel.

Par délibération en date du 30 mars 2022, le conseil communautaire du Haut Pays Bigouden a validé la signature d'un avenant permettant une démarche groupée Communauté de communes / Communes, afin de bénéficier de tarifs avantageux.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29 (cf. annexe 2).

Décision :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29,
- Autorise Mme la Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29, et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,

La Maire,



Emmanuelle RASSENEUR

